

Le soir 02/03/2024

PRISONS

## **2,7 millions d'euros d'astreintes accumulées par l'Etat belge, « qui ne fait rien »**

Le constat n'est pas neuf mais les avocats tapent une nouvelle fois du poing sur la table. « On ne va pas droit dans le mur, on y est déjà et on commence à l'escalader », dénonce Pierre Sculier, président d'Avocats.be, l'ordre des barreaux franco phones et germanophone, en parlant de la situation des prisons belges. Avocats.be a convié vendredi quelques journalistes à une conférence de presse exceptionnelle. Même si le problème de la surpopulation carcérale n'est pas neuf en Belgique, la situation devient intenable estime Avocats.be. L'ordre n'est pas seulement chargé de défendre les intérêts des avocats mais également des justiciables. Ses premières actions en justice contre l'Etat pour dénoncer des prisons qui craquent auront bientôt

10 ans.

Et une de ces actions est définitive de puis l'année dernière avec des astreintes qui commencent à chiffrer. Il s'agit de la condamnation de l'Etat belge pour la surpopulation carcérale à Lantin (Liège). « On est à plus de 2,7 millions d'euros d'astreintes rien que pour ce dossier », explique M<sup>e</sup> Sandra Berbuto, qui a porté ce dossier pour Avocats.be. « On est à 170 % de surpopulation pour la maison d'arrêt de Lantin. Il faut se rendre compte de ce que cela signifie : on est deux ou trois détenus dans des cellules prévues pour une personne, avec des champignons dans les murs, pas de paravents pour faire ses besoins sans être vu des codétenus, des personnes mangées par les punaises de lit... », déroule l'avocate liégeoise. « Ce n'est pas bankable pour les politiques de régler ces problèmes, et pourtant c'est une question de dignité. »

Ces astreintes ne sont pour le moment pas payées, parce que l'Etat belge est en discussion avec Avocats.be pour chercher des solutions à la crise pénitentiaire. Une nouvelle réunion est prévue le

11 mars, « mais l'Etat belge connaît nos pistes de solutions et n'en retient aucune », dénonce M<sup>e</sup> Denis Bosquet, autre avocat spécialiste des prisons. Si ces discussions échouent et que, comme dans les autres dossiers de ce genre (en particulier la crise de l'asile), l'Etat belge ne payait pas d'initiative les astreintes, Avocats.be pourra procéder à l'avenir à des demandes de gel de comptes ou des saisies. « Mais on n'a pas besoin d'argent à Avocats.be, on a besoin d'humanité », abonde le pénaliste. « La prison flambant neuve de Haren est déjà pleine, à tel point qu'elle est en train de déplacer des détenus à... la prison de SaintGilles, qu'on veut fermer et pour laquelle il y a une condamnation. C'est surréaliste », dénoncet-il.

Les avocats regrettent une politique carcérale et judiciaire qui consiste à choisir la détention (préventive) dans des cas où elle n'est pas adaptée, où l'application des courtes peines est venue aggraver la situation. « On a 12.300 détenus en Belgique, un record. Et on a augmenté ce chiffre de 2.000 personnes en deux ans avec une situation paradoxale : cette augmentation de la population carcérale n'est pas liée à une augmentation de la délinquance », conclut M<sup>e</sup> Bosquet. LOUIS COLART